

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Loi du 31/12/1991 :

Cette loi impose des exigences aux chefs d'entreprise en matière de sécurité, et notamment le respect des Principes Généraux de Prévention.



Plus qu'une formation "Gestes et Postures" classique, la démarche PRAP vise à sensibiliser les différents intervenants de l'entreprise aux risques liés à l'activité physique de leur métier et de les rendre acteurs dans la recherche de solutions pour améliorer leurs conditions de travail.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Tout le personnel de l'entreprise

NOMBRE DE PERSONNES :

8 à 12 personnes

DUREE :

Nous consulter pour une étude personnalisée.

DEROULEMENT :

Information des risques pour la santé des travailleurs et mise en application sur le terrain

LIEUX

En interne, ou locaux YSEIS

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Films, diaporamas, mannequins, et étude de cas concrets.

PROGRAMME

THEORIE

- Présentation de la démarche
- Statistiques accidents
- Notions d'anatomie
- Les atteintes du corps humains
- Etude des risques liés à l'activité physique
- Présentation des notions d'économie d'effort
- Analyse des postes de travail
- Propositions d'améliorations

PRATIQUE

Mise en application par des exercices physiques de manutention de charges